
Mesures à prendre pour atteindre nos objectifs

Plan d'action du DD

La Stratégie de DD 2001-2004 renferme les engagements pris dans le cadre du plan d'action des trois prochaines années. C'est la stratégie nationale sur laquelle les stratégies et plans d'action régionaux seront fondés. Une liste complète des engagements que chaque direction générale et région a adoptés sera incorporée sous forme de document d'accompagnement interne.

Les tableaux qui suivent donnent un aperçu des buts, des objectifs et des engagements compris dans ce plan d'action, que nous comptons réaliser, évaluer et contrôler au cours des trois prochaines années. Les objectifs s'appliquent uniformément à la plupart des buts et circonscrivent les engagements précis et mesurables que nous chercherons à réaliser.

Des mesures du rendement s'avéreront utiles pour évaluer nos progrès. Bien qu'un grand nombre de nos critères d'évaluation soient actuellement axés sur les extrants, nous passerons progressivement, au fur et à mesure que nous

comprendrons mieux le « DD appliqué », à la production de rapports qui chercheront à répondre à la question suivante : Est-ce que nous arrivons à changer quelque chose?

Dans la mesure du possible, pour ce qui est de nos engagements à l'égard de l'écologisation des opérations du gouvernement (voir le troisième but), nous utilisons les mesures-guides élaborées par le comité interministériel sur les mesures de rendement pour les opérations durables du gouvernement, auquel participe l'ADRC. Nous appuyons l'usage éventuel de mesures communes du rendement dans l'ensemble de la fonction publique fédérale, ce qui simplifiera la production des rapports au Parlement. Nous continuerons, dans la mesure du possible, de collaborer avec les autres ministères et organismes à l'atteinte de ce but.

Un grand nombre de nos engagements seront réalisés en collaboration avec des collègues de l'ADRC et des autres organisations. La dernière colonne du tableau du plan d'action indique l'organisation responsable de l'engagement, à l'interne, ou le bureau de première responsabilité, le bureau de responsabilité complémentaire à l'interne, ou les partenaires de l'extérieur qui contribueront à la réalisation des engagements.

PREMIER BUT : PRÉPARER LES GESTIONNAIRES À CONTRIBUER AU DD

Enjeu du DD : engagement à l'égard du DD

Principes directeurs : leadership et processus décisionnel intégré

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
1.1 Faire preuve de leadership et d'engagement à l'égard du DD.	1.1.1	Reconnaître le DD comme une valeur de l'entreprise.
	1.1.2	Mettre au point la politique sur le DD.
	1.1.3	Compte tenu de sa nature horizontale, intégrer complètement le DD au processus d'établissement de rapports sur la planification des activités.
	1.1.4	Raccorder notre engagement à l'égard du DD aux messages opportuns dans le cadre du Programme de leadership à l'ADRC.
1.2 Utiliser de plus en plus un processus décisionnel intégré pour les programmes, les politiques et les opérations.	1.2.1	Formuler et appliquer les lignes directrices pour l'élaboration des plans et projets d'entreprise de manière à s'assurer que l'on tienne compte de tous les aspects du DD.

Enjeu du DD : persuader et appuyer les gestionnaires et les employés

Principe directeur : prise de décisions éclairées

1.3 Mieux faire connaître le DD et accroître nos compétences et connaissances à cet égard	1.3.1	Élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'apprentissage du DD à l'intention des gestionnaires.
	1.3.2	Passer en revue les programmes permanents d'apprentissage pour dégager les possibilités de formation et de sensibilisation en matière de DD.
	1.3.3	Fournir aux gestionnaires du matériel d'orientation pour leur faciliter la gérance de l'environnement et de l'observation à cet égard.

Légende :

- DGAE Direction générale des affaires de l'entreprise
- DGFA Direction générale des finances et de l'administration
- DGRH Direction générale des ressources humaines

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	■ valeurs de l'entreprise	DGAE /-/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	■ politique sur le DD	DGFA/directions générales, régions/-
le 31 mars 2003	ensemble de l'ADRC	■ Plan d'entreprise ■ plans d'entreprise de la direction générale ■ rapport de rendement annuel	DGAE/directions générales/-
le 1 ^{er} avril 2001	ensemble de l'ADRC	■ Programme de leadership amélioré	DGRH/-/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	■ lignes directrices	DGFA/directions générales, régions/-

le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	■ stratégie d'apprentissage	DGRH/DGFA/-
le 31 mars 2003	ensemble de l'ADRC	■ résultats des examens ■ hausse du nombre de programmes de formation comprenant la formation en matière de DD	DGRH (Services aux employés)/-/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	■ matériel d'orientation pour les gestionnaires	DGFA/directions générales, régions/-

Enjeu du DD : renforcer les systèmes de gestion
Principe directeur : approche axée sur les résultats

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
1.4 Évaluer, contrôler et promouvoir l'amélioration continue.	1.4.1	Intégrer le DD aux principaux outils de gestion.
	1.4.2	Dans le cadre du programme ordinaire de vérification, examiner périodiquement la mise en œuvre de la Stratégie de DD, et communiquer les constatations à la haute direction.
	1.4.3	Procéder à l'examen de la gestion de la Stratégie de DD 2001-2004 et à sa mise à jour pour 2004-2007.
	1.4.4	Réduire les écarts importants dans le système de gestion et de contrôle, surtout pour la Stratégie de DD, les procédures de documentation et la mise en œuvre d'un processus pour la non-conformité et les mesures correctives.

DEUXIÈME BUT : PRÉPARER LES EMPLOYÉS À CONTRIBUER AU DD

Enjeu du DD : engagement à l'égard du DD
Principe directeur : leadership

2.1 Faire preuve de leadership et d'engagement à l'égard du DD.	2.1.1	Donner l'occasion aux employés de manifester leur engagement à l'égard du DD.
---	-------	---

Enjeu du DD : persuader et appuyer les gestionnaires et les employés
Principe directeur : prise de décisions éclairées

2.2 Mieux faire connaître le DD et accroître nos compétences et connaissances en matière de DD.	2.2.1	Donner la possibilité aux employés de partager leurs idées, leurs initiatives et leurs réussites en matière de DD.
	2.2.2	Fournir aux employés du matériel d'orientation à l'appui des initiatives de gérance de l'environnement.
	2.2.3	Encourager la participation à des initiatives sur le DD approuvées par l'ADRC, notamment Défi transport.

Légende :

DGAE Direction générale des affaires de l'entreprise
DGC Direction générale des communications
DGFA Direction générale des finances et de l'administration

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	DD intégré dans : <ul style="list-style-type: none"> ■ la fiche d'évaluation équilibrée ■ la politique sur la gestion du risque ■ l'initiative sur les services de qualité 	DGAE/-/-
à déterminer en se rapportant au plan de vérification annuel	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ vérifications 	DGAE/directions générales, régions/-
le 31 décembre 2003	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ examen de la gestion de la Stratégie de DD 2001-2004 ■ mise à jour de la Stratégie de DD pour 2004-2007 	DGAE/DGFA/- DGFA/directions générales, régions/intervenants
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ documentation ■ vérification 	DGFA/directions générales, régions/-

à compter du 1 ^{er} avril 2001	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ engagement des employés 	DFGA/directions générales, régions/-
---	--------------------	---	--------------------------------------

à compter du 1 ^{er} avril 2001	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ augmenter le nombre de chances d'échanger de l'information 	DGFA/DGC/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ matériel d'orientation 	DGFA/-/-
permanent	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ niveau de participation accru 	DGFA/directions générales, régions/autres ministères du gouvernement

TROISIÈME BUT : RENDRE NOS OPÉRATIONS PLUS ÉCOLOGIQUES POUR CONTRIBUER AU DD

Enjeu du DD : engagement à l'égard du DD

Principes directeurs : leadership et processus décisionnel intégré

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
3.1 Faire preuve de leadership et d'engagement à l'égard du DD en continuant d'élaborer et de mettre en oeuvre un système de gestion de l'environnement (SGE) compatible avec la norme ISO 14001.	3.1.1	Finaliser la politique environnementale de l'ADRC.
	3.1.2	Élaborer des programmes de gestion de l'environnement dans les aspects désignés des secteurs environnementaux : <ul style="list-style-type: none"> – approvisionnement – utilisation du papier – gestion des déchets solides – gestion des terrains – énergie – qualité et conservation de l'eau – parc automobile – gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone
	3.1.3	Adopter complètement tous les éléments d'un cadre d'évaluation du rendement pour : <ul style="list-style-type: none"> – les réservoirs de stockage – gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone
3.2 Utiliser de plus en plus un processus décisionnel intégré pour les programmes, les politiques et les opérations.	3.2.1	Formuler des lignes directrices visant à s'assurer que tous les aspects du DD sont pris en considération lors de l'élaboration des demandes de ressources opérationnelles.

Enjeu du DD : renforcer les systèmes de gestion

Principe directeur : approche axée sur les résultats

3.3 Évaluer, contrôler et promouvoir l'amélioration continue.	3.3.1	Concevoir et mettre au point les systèmes administratifs appropriés pour suivre le rendement relatif aux engagements d'ordre environnemental et de DD.
---	-------	--

Légende :

DGFA Direction générale des finances et de l'administration

DGI Direction générale de l'informatique

DGIDD Direction de la gestion des immeubles et du développement durable

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
le 30 novembre 2001	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ approbation de la politique 	DGFA/régions, directions générales/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre de programmes de gestion de l'environnement préparés 	DGFA/régions, directions générales/-
le 31 mars 2002 le 31 mars 2002	installations appartenant à l'ADRC installations appartenant à l'ADRC et systèmes de gestion du halon appartenant à l'ADRC dans les installations louées	<ul style="list-style-type: none"> ■ cadre de mesure de rendement et documentation 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC et autres fournisseurs de services
le 31 mars 2003	DGFA (DGIDD) et régions	<ul style="list-style-type: none"> ■ lignes directrices ■ résultats du projet 	DGFA (DGIDD)/régions/-

le 31 mars 2003	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ les systèmes administratifs d'entreprise et/ou autres systèmes administratifs servant à surveiller le rendement et les engagements 	DGFA/DGI/-
-----------------	--------------------	--	------------

Enjeu du DD : améliorer les partenariats

Principe directeur : coopération

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
3.4 Améliorer ou créer de nouveaux partenariats pour favoriser la réalisation des objectifs communs relatifs au DD.	3.4.1	Continuer de participer aux initiatives, comités et groupes de travail interministériels concernant l'environnement et le DD.

Enjeu du DD : réduire les retombées écologiques

Principes directeurs : observation de la législation et gérance de l'environnement

3.5 Respecter ou dépasser les exigences de la législation fédérale en matière d'environnement, et adopter des pratiques exemplaires pour : 3.5.1 l'approvisionnement	3.5.1.1	Passer en revue et évaluer le contenu écologique des cours actuels d'accréditation en gestion du matériel.
	3.5.1.2	Faire l'essai d'un programme de formation sur l'achat écologique auprès des agents d'approvisionnement de l'Administration centrale; communiquer aux autres les résultats du projet pilote.
	3.5.1.3	Inclure un devis environnemental dans les offres à commandes individuelles et nationales (OCIN).
	3.5.1.4	Accroître le nombre de clauses où l'achat écologique et le DD sont pris en considération dans le processus de passation des marchés, et préciser entre autres les critères de sélection à cet égard pour les demandes de propositions.
3.5.2 l'utilisation du papier	3.5.2.1	Élaborer des normes et procédures visant à réduire l'utilisation papier, ou revoir les normes et procédures existantes.

Légende :

DGAE Direction générale des affaires de l'entreprise
 DGFA Direction générale des finances et de l'administration
 DGI Direction de la gestion de l'information
 DGM Direction de la gestion du matériel

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
permanent	Administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> participation à des comités interministériels, etc. 	DGFA/directions générales/autres ministères du gouvernement

le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> rapport d'évaluation 	DGFA (DGM)/-/-
le 31 mars 2002	Administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> nombre et pourcentage d'agents des achats ayant reçu la formation environnementale 	DGFA (DGM)/-/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> nombre d'OCIN avec devis environnemental nombre de commandes subséquentes à une OCIN 	DGFA (DGM)/-/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> nombre de demandes de proposition et de contrats comportant des clauses sur le DD et l'achat écologique 	DGFA (DGM)/-/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> normes de gestion des documents électroniques 	DGFA (DGI)/-/-
permanent	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> disponibilité accrue des formulaires électroniques, des politiques et procédures, et des soumissions 	DGFA/-/-
le 31 mars 2002	Administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> protocole de présentation de soumission à la haute direction et aux comités du conseil de direction 	DGAE/-/-
le 31 mars 2003	Administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> présentations électroniques de documents pour les Archives nationales/Bibliothèque nationale 	DGFA (DGI)/-/ Archives nationales et Bibliothèque nationale

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
3.5.3 la gestion des déchets	3.5.3. 1	Dans les installations prioritaires appartenant à l'ADRC, réacheminer en moyenne 50 % des déchets solides à destination des sites d'enfouissement.
	3.5.3. 2	Adopter des pratiques exemplaires de gestion des déchets, notamment le recyclage, dans le reste des installations appartenant à l'ADRC.
	3.5.3. 3	Dans les installations louées prioritaires, réacheminer en moyenne 70 % des déchets solides à destination des sites d'enfouissement.
	3.5.3. 4	Obliger les entrepreneurs à proposer des plans de réduction des déchets pour tous les grands projets de construction, de rénovation et de démolition se rapportant aux installations appartenant à l'ADRC et aux installations louées.
	3.5.3. 5	Adopter des pratiques exemplaires et entreprendre des initiatives liées à l'élimination d'articles désuets ou excédentaires (recyclage et réutilisation).

Légende :

DGFA Direction générale des finances et de l'administration
 DGI Direction de la gestion de l'information
 DGIDD Direction de la gestion des immeubles et du développement durable

DGM Direction de la gestion du matériel
 TPSGC Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
le 31 mars 2003	installations prioritaires appartenant à l'ADRC, dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> ■ quantité de déchets solides réacheminés en vue de l'élimination ■ pourcentage des services locaux de réacheminement utilisés 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
le 31 mars 2004	le reste des installations appartenant à l'ADRC, dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre et pourcentage d'emplacements dotés de programmes de réduction des déchets solides 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
le 31 mars 2004	installations prioritaires louées par l'ADRC, dans la mesure du possible (à établir en collaboration avec les régions et les fournisseurs de services)	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre et pourcentage d'immeubles dotés de programmes de réduction des déchets solides ■ quantité de déchets solides réacheminés aux fins de l'élimination 	DGFA (DGIDD)/directions générales, régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
le 31 mars 2002	tous les grands projets de construction, de rénovation et de démolition dans les installations louées ou appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre de projets comportant un devis sur le réacheminement des déchets 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ élaborer des lignes directrices nationales sur l'élimination des publications périmées 	DGFA (DGI)/-/Centre canadien de l'échange du livre
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ envisager la possibilité d'intégrer le DD aux lignes directrices existantes 	DGFA (DGM)/-/-
le 31 décembre 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ évaluer et mettre en oeuvre le programme de dons d'uniformes excédentaires 	DGFA (DGM)/régions/-

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
3.5.4 l'énergie	3.5.4. 1	Élaborer et communiquer les pratiques de gestion exemplaires en matière d'efficacité énergétique.
	3.5.4. 2	Continuer de participer aux initiatives fédérales sur les changements climatiques.
	3.5.4. 3	Dans les installations louées, négocier l'intégration des mesures d'efficacité énergétique.
	3.5.4. 4	Adopter des mesures d'économie d'énergie et de conservation d'eau dans le cadre de l'Initiative des bâtiments fédéraux (ou autres programmes) lorsqu'une évaluation de la consommation d'énergie a démontré qu'une telle mesure est efficace.
	3.5.4. 5	Dans les grands projets de construction et de rénovation, prévoir des mesures d'efficacité énergétique lorsqu'elles sont possibles et rentables, et lorsqu'elles donneront des résultats pendant la durée de vie du projet.

Légende :

DGFA Direction générale des finances et de l'administration
 DGIDD Direction de la gestion des immeubles
 et du développement durable

RNCan Ressources naturelles Canada
 TPSGC Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
le 30 septembre 2001	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ pratiques de gestion exemplaires en matière énergétique 	DGFA (DGIDD)/directions générales, régions/RNCan, TPSGC ou autres fournisseurs de services
à réaliser dans le cadre de l'initiative fédérale sur les changements climatiques	installations appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ niveau de participation aux initiatives 	DGFA/-/initiative fédérale sur les changements climatiques
le 31 mars 2002	installations prioritaires louées par l'ADRC, dans la mesure du possible	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre et pourcentage d'immeubles ayant fait l'objet d'une vérification énergétique et de travaux de rénovations 	DGFA (DGIDD)/régions/RNCan, TPSGC et autres fournisseurs de services
le 31 mars 2002	immeubles prioritaires appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ évaluations énergétiques ■ quantité d'énergie économisée 	DGFA (DGIDD)/régions/RNCan, TPSGC ou autres fournisseurs de services
le 31 mars 2002	grands projets de construction et de rénovation dans les installations appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre et pourcentage de projets de construction ou de rénovation comportant un devis en matière d'efficacité énergétique ■ nombre et pourcentage de projets d'immobilisations où l'on a procédé à un examen des sources d'énergie renouvelable 	DGFA (DGIDD)/régions/RNCan, É.-U., TPSGC ou autres fournisseurs de services, autres

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
<p>3.5.5 la gestion des terrains</p> <ul style="list-style-type: none"> • assurance de la conformité à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> • grands projets de construction et de rénovation • assurance de la conformité à la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> et au <i>Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial</i> • respect de la politique fédérale sur les sites contaminés 	3.5.5.1	Renforcer le protocole visant à assurer le suivi et à faire état des activités recommandées dans les rapports d'examen préalable.
	3.5.5.2	Prendre des mesures pour écologiser les nouveaux projets d'immobilisations.
	3.5.5.3	Renforcer le protocole visant à démontrer le respect de la <i>Loi canadienne sur la protection de l'environnement</i> et du <i>Règlement sur l'enregistrement des systèmes de stockage de produits pétroliers et de produits apparentés sur le territoire domanial</i> .
	3.5.5.4	Renforcer le protocole visant à démontrer le respect de la politique fédérale sur les sites contaminés.
	3.5.5.5	Évaluer et restaurer les sites contaminés à la lumière des pratiques exemplaires.
<p>3.5.6 la gestion des substances appauvrissant la couche d'ozone (SACO)</p>	3.5.6.1	Gérer les inventaires de manière à réduire les émissions de SACO, conformément au <i>Règlement fédéral sur les halocarbures</i> .
	3.5.6.2	Appliquer le plan de gestion relatif à la conversion ou au remplacement des inventaires de SACO par des substances ou des technologies de rechange.

Légende :

DGFA Direction générale des finances et de l'administration
 DGIDD Direction de la gestion des immeubles et du développement durable

DGM Direction de la gestion du matériel
 TPSGC Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
le 31 mars 2002	tous les projets assujettis à la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i>	<ul style="list-style-type: none"> ■ cadre de gestion de l'environnement, et documentation ■ nombre et pourcentage de projets examinés en fonction de l'application de la <i>Loi canadienne sur l'évaluation environnementale</i> 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
permanent	tous les projets d'immobilisations et les grands projets de rénovation	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre d'initiatives d'ordre écologique intégrées à chaque projet 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
le 31 mars 2002	installations appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre total de systèmes de réservoirs de stockage ■ nombre et pourcentage en conformité avec les lignes directrices 	DGFA (DGIDD)/régions/-
le 31 mars 2002	installations appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ cadre de gestion de l'environnement, et documentation 	DGFA (DGIDD)/régions/-
permanent	installations appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre et pourcentage de sites classés selon le Système national de classification des lieux contaminés ■ pourcentage de sites remis en état 	DGFA (DGIDD)/régions/-
à compter du 1 ^{er} avril 2001	ensemble de l'ADRC – sites où il y a de l'équipement renfermant des SACO	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre de sites dotés d'un inventaire de SMO ■ nombre et pourcentage de sites dotés d'un plan de gestion des SMO 	DGFA (DGIDD)/régions/-
le 31 mars 2003	ensemble de l'ADRC – sites où il y a de l'équipement renfermant des SACO	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre et pourcentage de remplacements par des substances de rechange 	DGFA (DGIDD, DGM)/régions/-

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
3.5.7 la gestion du parc automobile	3.5.7.1	Réduire les émissions du parc automobile en augmentant le nombre de véhicules qui utilisent un carburant de substitution conforme à la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i> .
	3.5.7.2	Continuer de faire état du niveau de conformité à la <i>Loi sur les carburants de remplacement</i> .
	3.5.7.3	Coordonner la formation et la sensibilisation concernant le parc automobile lorsque les occasions se présenteront dans le cadre des initiatives gouvernementales sur les changements climatiques.
3.5.8 la gestion de l'eau	3.5.8.1	Améliorer le protocole de gestion de la qualité de l'eau.
	3.5.8.2	Élaborer et communiquer les pratiques exemplaires de gestion pour la conservation de l'eau.
	3.5.8.3	Dans la mesure du possible, intégrer des mesures de conservation de l'eau aux grands projets de construction et de rénovation.
3.5.9 la gestion des substances dangereuses	3.5.9.1	Revoir la gestion des matières dangereuses.
	3.5.9.2	Élaborer les stratégies et plans d'action nécessaires selon les besoins.
	3.5.9.3	Améliorer le protocole relatif au Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT).
3.5.10 les urgences environnementales	3.5.10.1	Améliorer le protocole relatif aux urgences environnementales.

Légende :

DGFA Direction générale des finances et de l'administration
 DGIDD Direction de la gestion des immeubles
 et du développement durable

DGM Direction de la gestion du matériel
 TPSGC Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
à compter du 1 ^{er} avril 2001	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre et pourcentage de véhicules à combustible de remplacement 	DGFA (DGM)/régions/-
Annuellement	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ rapport annuel 	DGFA (DGM)/régions/-
le 31 mars 2003	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre et pourcentage d'employés ayant suivi la formation et la sensibilisation concernant le parc automobile 	DGFA/régions/initiative fédérale sur les changements climatiques
le 31 mars 2003	installations appartenant à l'ADRC qui consomment de l'eau de puits	<ul style="list-style-type: none"> ■ cadre de gestion de l'environnement et documentation 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
le 31 mars 2002	installations appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ pratiques exemplaires de gestion 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
à compter du 1 ^{er} avril 2001	installations appartenant à l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre de mesures de conservation de l'eau incluses dans les grands projets de construction et de rénovation 	DGFA (DGIDD)/régions/TPSGC ou autres fournisseurs de services
le 31 mars 2003 (évaluation) le 31 mars 2004 (exigences du programme)	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ rapport d'évaluation ■ exigences du programme de gestion de l'environnement 	DGFA (DGIDD, DGM)/à déterminer/-
à déterminer	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ plan d'action 	DGFA (DGM)/-/-
le 31 mars 2003	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ cadre de gestion de l'environnement et documentation 	DGFA (DGM)/-/-
le 31 mars 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ cadre de gestion de l'environnement et documentation 	DGFA (Sécurité)/régions/-

QUATRIÈME BUT : AMÉLIORER NOS PROGRAMMES DE FAÇON À CONTRIBUER AU DD

Enjeu du DD : engagement à l'égard du DD

Principes directeurs : leadership et processus décisionnel intégré

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
4.1 Faire preuve de leadership et d'engagement à l'égard du DD dans le cadre de nos programmes.	4.1.1	Trouver le moyen de communiquer notre engagement à l'égard du DD aux clients, partenaires et intervenants, et de susciter leur appui.
	4.1.2	Prendre des initiatives visant à favoriser l'observation des lois canadiennes, à protéger la santé et la sécurité des Canadiens, et à promouvoir l'écoefficacité.
4.2 Utiliser de plus en plus un processus décisionnel intégré pour les programmes, les politiques et les opérations.	4.2.1	Intégrer le DD dans les outils et pratiques de gestion des programmes.
	4.2.2	Intégrer le développement durable à l'élaboration des projets de programme et des initiatives nouvelles.

Enjeu du DD : renforcer les systèmes de gestion

Principe directeur : approche axée sur les résultats

4.3 Mesurer et contrôler les impacts de nos programmes sur le DD, et promouvoir l'amélioration continue.	4.3.1	Trouver le moyen de mesurer le rendement des programmes eu égard aux trois aspects du DD, et faire état des résultats.
--	-------	--

Légende :

DCEPI Direction de la conception et de l'élaboration des projets importants

DGFA Direction générale des finances et de l'administration

DGPL Direction générale de la politique et de la législation

Douanes Direction générale des douanes

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
le 31 mars 2004	ensemble de l'ADRC	■ engagements pour la Stratégie de DD 2004-2007	Directions générales opérationnelles/-/-
le 31 mars 2004	régime de sanctions administratives pécuniaires (RSAP)	■ résultats du RSAP mentionnés dans le Rapport ministériel sur le rendement (RMR) et le rapport annuel	Douanes (DCEPI)/-/-
le 31 mars 2004	programme de soins de santé pour les migrants	■ résultats mentionnés dans le RMR et le rapport annuel	Douanes (DCEPI)/-/ autres ministères du gouvernement
le 31 mars 2004	programme de délivrance de permis préautorisés	■ résultats mentionnés dans le RMR et le rapport annuel	Douanes (DCEPI)/-/-
le 31 mars 2004	cadre de gestion des services	■ DD dans le cadre de gestion des services	DGPL/-/-provinces et territoires
le 31 mars 2002	stratégie de développement des affaires	■ DD dans la stratégie de développement des affaires	DGPL/-/-
le 1 ^{er} avril 2001	initiative d'autocotisation des douanes	■ DD dans l'initiative d'autocotisation des douanes	Douanes/-/-
à compter du 1 ^{er} avril 2001	Administration centrale	Plans d'entreprise annuels	Directions générales opérationnelles/DGFA/-

le 31 mars 2004	à déterminer	■ mesures du rendement en matière de DD pour les initiatives de programme dans la Stratégie de DD 2004-2007	Directions générales opérationnelles/-/-
-----------------	--------------	---	--

Enjeu du DD : améliorer les partenariats
Principe directeur : coopération

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
4.4 Améliorer ou créer de nouveaux partenariats pour favoriser la réalisation des objectifs communs relatifs au DD.	4.4.1	Intégrer le développement durable aux consultations auprès des partenaires.
	4.4.2	Collaborer avec les autres ministères du gouvernement pour appuyer le DD.

Enjeu du DD : réduire les retombées écologiques
Principes directeurs : observation de la législation et gérance de l'environnement

4.5 Adopter des pratiques exemplaires de gestion pour les enjeux environnementaux rattachés à l'exécution des programmes : <ul style="list-style-type: none"> • l'utilisation du papier • l'approvisionnement • les déchets 	4.5.1	Favoriser l'usage des options électroniques de prestation des services permettant de réduire l'utilisation du papier ou simplifier les transactions sur papier :
	4.5.1.1	– mettre en œuvre des options électroniques de prestation des services;

Légende :

DGCR	Direction générale des cotisations et des recouvrements	MAECI	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international
DGI	Direction générale de l'informatique	SGTI	Services gouvernementaux de télécommunication et d'informatique
DGPL	Direction générale de la politique et de la législation		

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
juin 2001	conférence sur le commerce électronique	<ul style="list-style-type: none"> ■ DD à la conférence 	DGPL/-/autres ministères du gouvernement
le 31 mars 2004	protocoles d'entente avec les partenaires	<ul style="list-style-type: none"> ■ DD dans le protocole d'entente 	
le 31 mars 2004	plan d'action lié à l'initiative conjointe du secteur bénévole	<ul style="list-style-type: none"> ■ DD dans le plan d'action 	
annuel	processus annuel de consultation, Division des régimes enregistrés, DGPL	<ul style="list-style-type: none"> ■ DD dans le processus de consultations 	DGPL (Division des régimes enregistrés)/-/-
le 31 mars 2004	plan de contrôle de l'observation à la frontière et dans les activités commerciales	<ul style="list-style-type: none"> ■ identifier les enjeux liés à la santé et à la sécurité 	Douanes/-/Santé Canada
le 31 mars 2004	procédures et transactions électroniques des douanes	<ul style="list-style-type: none"> ■ augmentation des transactions électroniques des douanes à l'échelle internationale dans les initiatives commerciales que sont le Forum de coopération économique Asie Pacifique et l'Accord de libre-échange des Amériques 	Douanes/-/MAECI

permanent	la portée varie en fonction de l'initiative	<ul style="list-style-type: none"> ■ résultats des initiatives de prestation électronique des services 	DGCR, DGI/-/SGTI
-----------	---	---	------------------

Objectifs	Engagements du plan d'action :	
	4.5.1. 2	– mettre en œuvre le système de gestion des enjeux liés à la correspondance;
	4.5.1. 3	– jouer un rôle de premier plan dans le domaine du commerce électronique par la promotion de la transmission électronique des déclarations et de la production des déclarations par téléphone;
	4.5.1. 4	– négocier la production de listes aux fins des REER pour rendre moins nécessaire la production d'une déclaration papier;
	4.5.1. 5	– autoriser la transmission électronique des avis d'opposition par Internet;
	4.5.1. 6	– élaborer une formation sur le Web pour les initiatives liées au schéma directeur
	4.5.1. 7	– passer en revue les formulaires et les publications, et élargir l'utilisation du site Web pour la diffusion des renseignements aux clients;
	4.5.1. 8	– convertir les données d'archive en un logiciel;
	4.5.1. 9	– réduire de près de 33 % le papier utilisé pour la trousse destinée aux organismes de bienfaisance (déclaration de renseignements T3010).

Légende :

DGA Direction générale des appels
 DGPL Direction générale de la politique et de la législation
 Douanes Direction générale des douanes

Échéance	Portée	Mesures du rendement	Responsabilité ou partenariat : BPR, BRC, partenaires
le 31 mars 2005	Administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> ■ système de gestion des enjeux liés à la correspondance 	DGPL (Division des régimes enregistrés)/-/-
le 31 mars 2004	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ résultats des initiatives de promotion de la transmission électronique des déclarations et de la production des déclarations par téléphone 	DGPL/-/-
le 31 décembre 2002	ensemble de l'ADRC	<ul style="list-style-type: none"> ■ résultats de l'initiative visant les listes REER, sur le plan de la réduction du papier 	DGPL /-/-
le 31 mars 2002	Administration centrale	<ul style="list-style-type: none"> ■ résultats de l'initiative sur le plan de la réduction du papier 	DGA/-/-
le 31 mars 2004	Direction générale des douanes	<ul style="list-style-type: none"> ■ résultats de l'initiative 	Douanes/-/-
le 31 mars 2004	Direction générale des douanes	<ul style="list-style-type: none"> ■ initiatives relatives au commerce électronique ■ téléchargements de rapports électroniques ■ site Web du RSAP ■ utilisation de l'initiative du Gouvernement en direct 	Douanes/-/-
le 31 mars 2004	Décisions en matière d'impôt, DGPL	<ul style="list-style-type: none"> ■ nombre de documents convertis 	DGPL (Direction des décisions de l'impôt)/-/-
le 31 mars 2004	trousse de déclaration des organismes de bienfaisance	<ul style="list-style-type: none"> ■ résultats sur le plan de la réduction de papier 	DGPL (Direction des organismes de bienfaisance)/-/-

Rôles et responsabilités pour la mise en oeuvre de la Stratégie de DD et les rapports connexes

La Stratégie de DD sera mise en oeuvre au cours des trois prochaines années grâce à la collaboration de tous les employés de l'organisation. Notre programme de DD est actuellement confié à une unité spécialisée de l'Administration centrale, chargée de coordonner l'élaboration et la mise en oeuvre de :

- la Stratégie de DD générale, qui s'applique à l'ensemble de l'organisation;
- le SGE, qui s'applique aux opérations;
- les initiatives particulières d'ordre environnemental auxquelles peuvent participer des bureaux de l'Administration centrale ou des régions.

Participation de la haute direction – La haute direction participe à la planification de la Stratégie de DD et approuve les rapports à toutes les étapes critiques : désignation des enjeux, établissement des buts et objectifs provisoires, planification des mesures à prendre et rapports de rendement. Les engagements à l'égard du DD apparaissent aux contrats de responsabilisation des cadres supérieurs et aux accords en matière de rendement. Les progrès réalisés concernant les engagements à l'égard du DD sont rapportés au comité de gestion et au conseil de direction.

Notre réseau du DD – Il y a un représentant du DD dans chaque direction générale, région et fonction opérationnelle de l'organisation, à qui il appartient de coordonner la planification et la production des rapports sur le DD dans son secteur de responsabilité, et d'obtenir l'approbation de la haute direction. Dans bien des cas, les directions générales et les régions ont créé des comités du DD pour aider le représentant à faire son travail.

Notre réseau du SGE – Chaque direction de la Direction générale des finances et de l'administration est une autorité fonctionnelle pour un ou plusieurs secteurs opérationnels de l'ADRC. Chaque secteur a désigné un coordonnateur du SGE, chargé de coordonner ce travail en consultation avec les coordonnateurs du SGE désignés de chaque région.

Le processus de planification de la Stratégie de DD et la production des rapports connexes est compatible avec le

processus de planification des activités de la direction générale. Il appartient à l'Administration centrale, à Ottawa, de coordonner l'ensemble de la fonction de planification, d'élaboration des politiques et de production des rapports en matière de DD, de concert avec les régions. Elle assure l'orientation, donne des conseils et coordonne en partie l'élaboration des plans régionaux pour qu'ils soient en harmonie avec la stratégie et le plan d'action de l'entreprise.

Administration centrale – Il appartient aussi à l'Administration centrale de compiler les données du rendement en matière de DD pour les fins des rapports annuels au Parlement (rapport ministériel et rapport annuel de rendement), ou au conseil, et des rapports à l'intention de la direction et des employés de l'ADRC (rapport de rendement sur le développement durable). Le processus de production des rapports de rendement donne à la direction l'occasion d'examiner périodiquement les progrès accomplis et de déterminer, s'il y a lieu, les mesures correctives à prendre.

La Stratégie de DD doit être examinée minutieusement par le conseil de direction et les fonctions d'examen, telles que la Vérification interne et l'Évaluation des programmes. Elle peut aussi faire l'objet d'une vérification par le Commissaire à l'environnement et au développement durable (CEDD). Il appartient à l'Administration centrale de coordonner la participation et, s'il y a lieu, de répondre aux demandes de renseignements ayant trait à la vérification.

Régions – La réussite de la Stratégie de DD dépend de la participation des régions, et il faut que chaque direction générale et chaque direction collabore avec elles à l'élaboration d'un plan d'action régional acceptable qui contribuera à l'exécution du plan de développement durable de l'ADRC.

Les bureaux régionaux définissent les rôles et responsabilités particulières en ce qui a trait à l'évaluation, au contrôle et à la production des rapports sur la réalisation de leurs engagements en matière de DD à l'échelle locale. Il leur appartient de compiler les données locales sur le rendement en matière de DD dans un rapport régional qui sera présenté à l'Administration centrale.

Partenariats – Les partenariats constituent un autre important facteur de réussite pour la mise en oeuvre du DD à l'Administration centrale et dans les régions.

L'Administration centrale assure la liaison avec les autres ministères et organismes du gouvernement dans le cadre de divers groupes de travail interministériels sur l'environnement et le DD. Cela permet de s'assurer que notre Stratégie de DD reflète l'orientation et les priorités du gouvernement et de nos partenaires en matière de DD. Nous réaliserons un grand nombre de nos engagements relatifs au virage écologique en collaboration avec les fournisseurs de services, les autres ministères et organismes du gouvernement, les entrepreneurs du secteur privé et les clients.

Les collectivités où sont situés nos bureaux sont importantes à nos yeux. En planifiant nos installations frontalières, nous les inviterons à participer le plus tôt possible aux projets envisagés, conformément aux modalités prévues par la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*.

Suivant les besoins, nous comptons redoubler d'efforts pour la mise sur pied d'installations conjointes avec les États-Unis et, le cas échéant, tenir compte des retombées socioéconomiques et écologiques sur les collectivités visées.

Ressources pour la Stratégie de DD – Le financement du programme de DD à l'ADRC est assuré par la réaffectation des ressources existantes. Au fil des ans, au fur et à mesure que le travail s'intensifiera pour répondre aux attentes du gouvernement et du CEDD, il faudra se pencher de plus en plus sur les sources alternatives de financement.

Notre Stratégie de DD dans le contexte fédéral

Notre Stratégie de DD donne suite aux modifications apportées à la législation fédérale (amendements à la *Loi sur le vérificateur général*), à la politique fédérale (Écologisation des opérations du gouvernement) et à l'orientation du gouvernement fédéral (le discours du Trône, *Le développement durable dans les opérations gouvernementales : une approche concertée*). En l'absence d'une stratégie de DD propre au gouvernement du Canada, un cadre provisoire a été élaboré pour la stratégie fédérale de DD par le Réseau interministériel sur le DD. On y précise la vision, le but et

les objectifs fédéraux communs en matière de DD, ce qui s'avère utile pour donner aux ministères et organismes l'orientation à suivre pour leur stratégie respective.

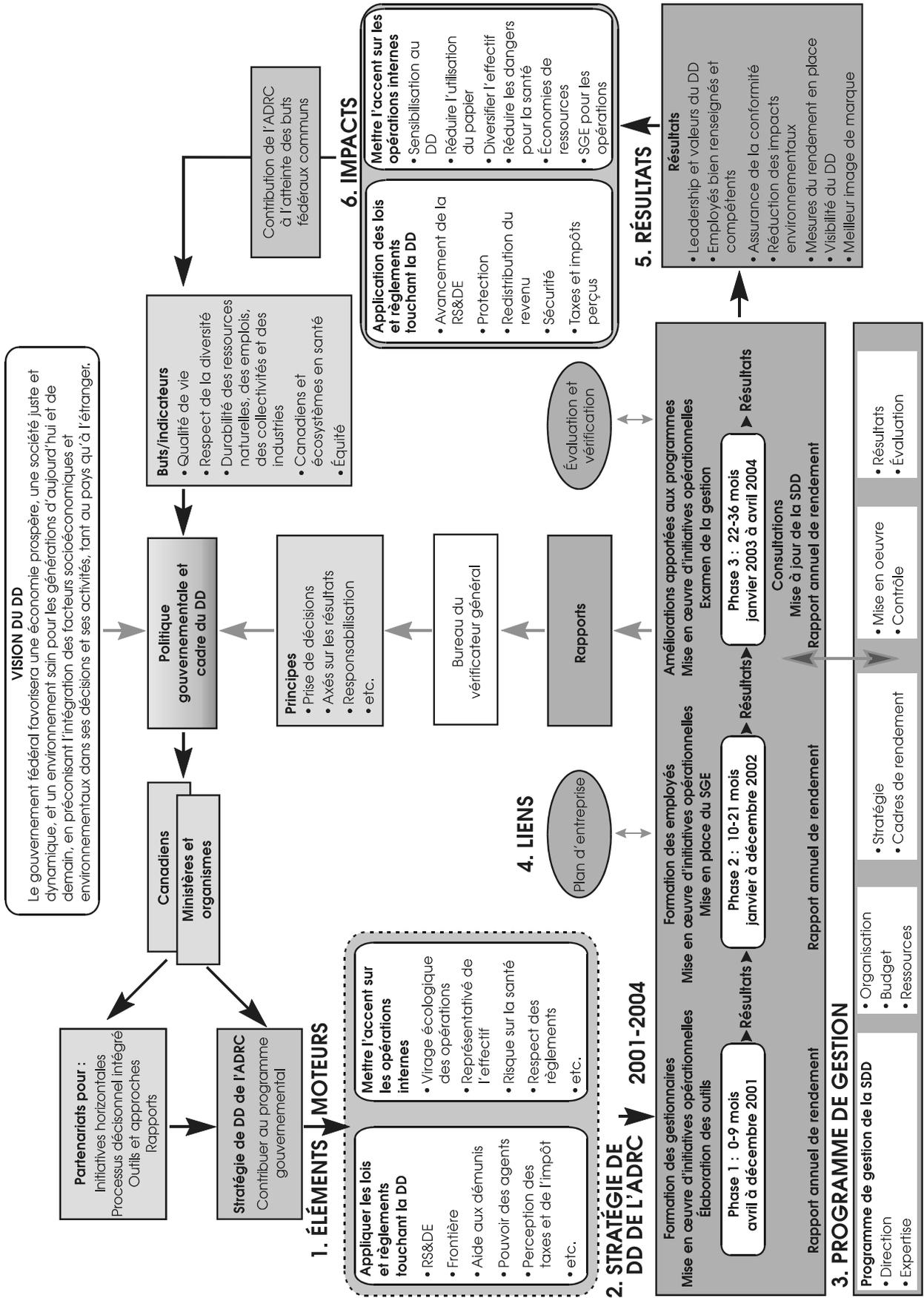
Le diagramme qui suit résume notre programme de DD et comment il est relié à la mise en oeuvre de la politique globale du gouvernement, et y contribue. Les six éléments clés du rôle que nous jouons dans le processus amorcé par le gouvernement fédéral sont les suivants :

1. Éléments moteurs : voici les deux principaux éléments moteurs de la stratégie :
 - réussir dans une large mesure l'écologisation de nos opérations;
 - le degré de réussite relatif à l'application des lois et des programmes touchés par le DD.
2. Stratégie de DD 2001-2004 : notre Stratégie de DD est divisée en trois phases et s'étend sur une période de trois ans. Chaque phase est conçue de manière à produire des résultats particuliers qui seront mis à contribution au cours de la phase suivante. Par exemple, nos gestionnaires doivent être bien renseignés, compétents et engagés à l'égard du DD avant d'être en mesure de promouvoir l'engagement et la participation des employés.
3. Programme de gestion de la Stratégie de DD : ce programme vise à appuyer la mise en oeuvre et la gestion de la stratégie. Un centre fonctionnel a été créé à cette fin à l'ADRC. Ce centre fournit l'expertise et l'orientation fonctionnelle eu égard aux exigences du gouvernement fédéral, coordonne l'élaboration et la mise en oeuvre de la Stratégie de DD dans l'ensemble de l'organisation, contrôle les résultats du programme et produit les rapports connexes.
4. Liens : il y a des liens de responsabilisation entre la Stratégie de DD, notre Plan d'entreprise, la Vérification interne, le Comité d'évaluation des programmes et le Bureau du vérificateur général.
5. Résultats : les résultats globaux de la Stratégie de DD pendant son cycle de vie comprennent les résultats de chacune des trois phases.

6. Impacts : les impacts précis et mesurables de la Stratégie de DD sont envisagés à la lumière des deux principaux éléments moteurs. Cette information sert à alimenter les responsables de la politique du gouvernement fédéral, qui s'occupent de l'évaluation globale des résultats.

Ce cadre exhaustif permet d'établir un processus transparent pour l'élaboration, la mise en oeuvre et la gestion efficace de notre Stratégie de DD, y compris l'évaluation et le contrôle des résultats à des fins internes et externes.

CADRE DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DU DD



Notre calendrier de mise en oeuvre de la Stratégie de DD – Notre Stratégie de DD se déroulera en trois phases au cours des trois prochaines années.

Phase 1 : 0-9 mois – Il est essentiel d'accroître la sensibilisation et les compétences des gestionnaires, et d'élaborer des outils de gestion avant de promouvoir la participation des employés au processus. Cela permettra d'assurer une continuité du soutien et de l'action, au fur et à mesure du lancement et de la mise en oeuvre des initiatives.

Phase 2 : 9-21 mois – Au cours de cette phase, nous prévoyons que les outils et le soutien nécessaires seront en place pour commencer à engager tous les employés dans le processus.

Phase 3 : 21-36 mois – Au cours de cette phase de mise en oeuvre, nous aurons mis en place et en état de fonctionnement un grand nombre des composantes critiques à la réussite du programme. Nous mettrons l'accent sur l'examen de la gestion de la Stratégie de DD 2001-2004 et la mise à jour de la Stratégie de DD avant décembre 2003.